



# Intéressement

20 février 2017

Le précédent accord sur l'intéressement étant arrivé à terme, les discussions se sont ouvertes afin de mettre en place un nouvel accord.

Les propositions du SNI-UNSA sont basées sur la continuité du précédent accord, mais avec des améliorations nécessaires.

## **Notre délégation a ainsi proposé lors de la 1<sup>ère</sup> réunion :**

- ✚ la suppression du doublement mais attribution d'une somme minimum de base de 1500 € avec répartition en fonction de la durée de présence théorique par rapport au contrat de travail.
- ✚ la suppression du critère collectif relatif à l'absentéisme, sinon les présents se voient supprimer 25% de la somme pour des absences dont ils ne sont pas responsables ;
- ✚ des objectifs fixés dès la conclusion de l'accord pour une durée de 3 ans ;
- ✚ la liste exhaustive des absences n'entraînant pas de réduction de la prime (congés, temps partiels, chômage partiel, convocation comme juré devant le tribunal, ...)

## **Après étude des revendications, la Direction a proposé :**

- ✓ un déclenchement par le Régular Cost sans tolérance de 10% ;
- ✓ un poids différent pour chaque indicateur (20% pour la qualité et l'efficacité et 30% pour la sécurité et l'absentéisme) ;
- ✓ un montant de base de 1000 € avec une réduction en fonction du nombre de jours d'absence et de la fréquence (plus une personne est souvent absente, plus elle perd) ;
- ✓ réattribution des sommes retirées liées aux absences sur les autres salariés pour favoriser la présence (donc une personne sans aucune absence aura plus que 1000 €);
- ✓ décompte des absences à partir d'une journée.

Avant de fournir des contre-propositions après analyse, le SNI-UNSA a d'ores et déjà demandé :

- ✚ de revaloriser le montant de base ;
- ✚ de maintenir la tolérance pour le déclenchement par le Regular Cost ;
- ✚ envisager un autre indicateur pour le critère sécurité, notamment pour éviter des situations où il est impossible d'aller vers l'amélioration, comme à Garchizy (il est impossible de faire mieux que 0 accident) ;
- ✚ de fixer les objectifs pour les 3ans directement dans l'accord, avec possibilité d'en discuter au moins une fois par an ;
- ✚ d'avoir une simulation sur la base des chiffres proposés pour le prochain accord, des effectifs et des absences de 2016 ; afin de mieux se rendre compte de la répartition au final.

La prochaine réunion aura lieu lundi 6 mars 2017.